



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-un octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.	
En exercice	15		<u>Date de convocation</u> : 9 octobre 2024
Présents	12		
		<u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Albert LAURENT, Claude MONEGER, Jean-François LAFAURIE, Nathalie DUBOIS, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON et Jean François VERLHAC.	
		<u>Étaient excusés</u> : Jean-Jacques VAILLANT Léa DUMOND qui a donné procuration à Jean François VERLHAC, Séverine VIGIER qui a donné procuration à Julie BERNICAL.	
		<u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT	

Appel des élus et vérification du quorum : 12 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Avancement projet Coprod
- La décision modificative au budget principal n°1
- Le tableau de classement de la voirie communale
- Numérotation des nouvelles adresses : détermination des modalités à appliquer
- La mise à jour du RIFSEEP concernant l'écrêtement des primes en cas de longue et/ou grave maladie
- Le contrat formule 3C Odyssée
- Le renouvellement de la convention SATESE relatif à la station d'épuration
- Questions diverses

Déroulé de la séance :

En début de séance, il est précisé qu'un point à l'ordre du jour est rajouté car non connu le 9 octobre : situation liée aux inondations de jeudi 17 octobre 2024. Il sera présenté en dernier point avant les questions diverses.

Point évoqué : Avancement projet Coprod

Le conseil municipal est informé de l'état d'avancement du projet porté par Coprod pour la réalisation de 15 logements. Une réunion avec les concessionnaires de réseaux est programmée le 22 octobre 2024 en mairie.

Délibération : La décision modificative au budget principal n°1 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide la DM n°1 telle que présentée :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		1 000,00		
Emprunts en euros	1641(16)	1 000,00		
OP : TRAVAUX REMISE EN ETAT APPARTEMENT		3 317,11		
Bâtiments privés	2132(21)	3 317,11		
OP : TRAVAUX SUR DIVERSES ROUTES		16 188,00		15 180,00
Départements			1323(13)	203
Amendes radars automatiques et de police			1345(13)	203
Réseaux de voirie	2151(21)	203		
OP : CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE		14 800,00		-8 129,89
Emprunts en euros			1641(16)	312
Bâtiments publics	2131(21)	312		
OP : TRAVAUX RENOVATION ECOLE		-26 800,00		
Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	203(20)	3		
OP : SECURISATION ROUTIERE RD921 TROTTOI		-26 800,00		
Amendes radars automatiques et de police			1345(13)	
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		8 505,11		8 505,11

Point évoqué : Le tableau de classement de la voirie communale

La commission de voirie va se réunir afin de vérifier le tableau de classement de la voirie communale. Cette commission se réunira le 3 décembre 2024 à 14h30 en mairie.

Point évoqué : Numérotation des nouvelles adresses : détermination des modalités à appliquer

Par arrêté du Maire, il sera précisé que la commune maintient, lors de la première numérotation, la fourniture de la plaque pour les administrés.

Point évoqué : La mise à jour du RIFSEEP concernant l'écrêtement des primes en cas de longue et/ou grave maladie

Le conseil municipal est informé d'une saisine du comité social territorial pour mise à jour du RIFSEEP au sujet de l'écrêtement des primes en cas de longue et/ou grave maladie en vue de s'aligner sur les prescriptions s'appliquant aux agents de l'Etat.

Délibération : Le contrat formule 3C Odyssée – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement pour 3 ans du contrat de maintenance logiciel formule 3C d'Odyssée pour un montant de 1387.57€HT/an pour la première année.

Point évoqué : Le renouvellement de la SATESE relatif à la station d'épuration

En raison du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025 au syndicat de Bellovic, le conseil municipal suspend la décision relative au renouvellement de la convention de la SATESE dans l'attente du retour d'une réunion entre le département et le syndicat Bellovic.

Point évoqué : Les inondations du jeudi 17 octobre 2024

Suite aux inondations du jeudi 17 octobre, Monsieur le Maire fait le point sur les actions menées et sur les travaux nécessaires à venir.

Objet : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Deux arbres dans le bourg (un dans le lotissement et un à l'école) doivent être abattus. Les demandes de devis vont être réalisées.
- Dans le cadre de l'étude de la rénovation d'un appartement à l'école, une réunion de la commission travaux se tiendra le 23 octobre 2024 à 17h30.

Fin de séance :

La séance est levée à 20h05.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT



